Cote du document:	EB 2020/131(R)/INF.5	
Date:	23 novembre 2020	_
Distribution:	Publique	r
Original:	Anglais	



Résultats des votes par correspondance du Conseil d'administration achevés en septembre 2020

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luis Jiménez-McInnis Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254 courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

<u>Transmission des documents:</u>

Deirdre Mc Grenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle et relations avec les États

membres

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: Information



LE PRÉSIDENT

Le 30 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, qui précise que le Président notifie les résultats des votes par correspondance à tous les membres et suppléants, j'ai le plaisir de vous faire connaître les résultats des récents votes par correspondance. Ces résultats ont trait à la communication publiée par le Bureau du Secrétaire le 17 septembre 2020 en vue de l'approbation des deux propositions suivantes:

- Ghana: Mécanisme d'appui d'urgence aux moyens d'existence et aux systèmes alimentaires ruraux exposés à la COVID-19 (EB 2020/130/V.B.C.4)
- Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA11 (EB 2020/130/V.B.C.5)

Conformément à l'article 23, le vote est valable si des réponses ont été reçues de la part de membres représentant au moins les deux tiers (3 697,952) du nombre total de voix dont dispose le Conseil d'administration (5 546,927). Conformément à l'article 19.1, toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, à condition que cette majorité représente plus de la moitié du nombre total des voix dont disposent les membres du Conseil d'administration. Il est précisé à l'article 19.3 qu'on entend par "suffrages exprimés" les voix pour et les voix contre.

Les réponses – soit 5 405,885 voix (97,45% du nombre total de voix dont dispose le Conseil d'administration, soit 5 546,927 voix) – ont été reçues de la part des membres du Conseil d'administration ou de leurs suppléants dans les délais impartis, pour les deux propositions. La condition prévue à l'article 23 a donc été remplie. Tous les suffrages exprimés étaient en faveur des propositions, soit la majorité exigée à l'article 19. Par conséquent, le Conseil d'administration a approuvé les deux propositions suivant les décisions énoncées dans le document ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants, les assurances de ma très haute considération.

Gilbert F. Houngbo

Représentants au Conseil d'administration du Fonds international de développement agricole et destinataires de copies pour information

Ghana: Mécanisme d'appui d'urgence aux moyens d'existence et aux systèmes alimentaires ruraux exposés à la COVID-19 (EB 2020/130/V.B.C.4)

Le Conseil d'administration a approuvé la proposition de financement en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Ghana un prêt à des conditions particulièrement favorables (à hauteur de cinquante pour cent du montant total) et à des conditions mixtes (à hauteur de cinquante pour cent du montant total), d'un montant de vingt millions de dollars des États-Unis (20 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et des conditions conformes, en substance, aux modalités et aux conditions indiquées dans le présent rapport."

Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA11 (EB 2020/130/V.B.C.5)

Le Conseil d'administration a approuvé la proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec l'Agence française de développement à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA11.